



Feuille de route de la facilitation franco-gabonaise Axes prioritaires

2023-2025

Depuis la Déclaration commune des pays de la COMIFAC en 2019, la reconnaissance au niveau mondial du rôle des forêts du Bassin du Congo dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité n'a cessé de croître. Ce rôle s'est confirmé à travers le *Congo Basin Statement*, adopté à la COP26 à Glasgow en novembre 2021, et, plus récemment, le lancement de nouvelles initiatives à la COP 27.

La facilitation franco-gabonaise s'inscrit dans ce cadre inédit. En premier lieu parce que c'est la première fois, depuis la création du Partenariat, que la facilitation est assurée conjointement par un État bailleur, la France et un État forestier du bassin du Congo, le Gabon. En outre, le One Forest Summit, organisé à Libreville en 2023, a rappelé l'importance des forêts d'Afrique centrale, en promouvant le renforcement de la coopération scientifique, les chaînes de valeur durables et le développement de mécanismes de financements innovants.

Souhaitant profiter de cet élan et dans la continuité des travaux de la facilitation allemande, la facilitation franco-gabonaise propose 5 axes prioritaires pour sa feuille de route 2023-2025 :

1. Promouvoir le dialogue et la coopération scientifique sur les forêts du bassin du Congo

Les connaissances scientifiques sur l'état des forêts sont essentielles à la mise en place et au suivi des politiques sociales, environnementales et économiques. Pour développer ces connaissances, les travaux des réseaux scientifiques existants doivent être soutenus pour renforcer leur coopération sur les thématiques de réserves vitales de carbone, de biodiversité et autres services écosystémiques. Cette coopération se basera sur le développement de plateformes collaboratives,

2. Consolider l'aménagement du territoire et des chaînes de valeur durables

Afin de promouvoir un développement rural compatible avec une gestion durable des ressources forestières, un aménagement du territoire intégré et concerté est une des conditions au développement de filières agricoles durables, qu'elles soient destinées à la consommation locale comme à l'exportation. En lien avec le règlement européen sur la déforestation, la facilitation promouvra le développement de filières régionales zéro-déforestation, en particulier dans le secteur du bois. Cet axe intégrera également la problématique des droits fonciers, le lien entre la gestion concertée d'aires protégées transfrontalières et la transhumance, ainsi qu'aux enjeux liés au commerce illicite notamment des ressources naturelles dont le bois et les espèces animales.

3. Accélérer le développement de mécanismes de financements innovants

Sur la base des travaux du One Forest Summit et des recommandations du Fonds pour l'environnement mondial, la facilitation s'emploiera à valoriser des mécanismes de financements innovants, en poursuivant les travaux sur la mise en œuvre de crédits à haute intensité environnementale et des certifications biodiversité. Elle s'appuiera notamment sur les travaux engagés par la Task Force « Fair Deal » sur les paiements pour services écosystémiques, et pourra s'inscrire dans les nouveaux partenariats à l'instar des partenariats pour la conservation positive (PCP).

4. Continuer à renforcer la visibilité du bassin du Congo au niveau international

a. Renforcer la gouvernance institutionnelle du Partenariat

La spécificité du modèle multi-acteurs du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo en fait une enceinte de coordination et de partage de connaissances et d'expériences particulièrement riche et nécessaire pour l'atteinte de ses objectifs. La facilitation franco-gabonaise continuera à renforcer cette gouvernance partenariale, sa structuration et sa stabilisation dans le temps, notamment en renforçant et en développant le rôle des différents collègues dans la gouvernance du PFBC.

b. Affirmer son rôle auprès des enceintes régionales et multilatérales

Le PFBC doit continuer de s'affirmer comme acteur majeur de la protection des forêts et des ressources naturelles de la région. Pour cela, les synergies avec les nombreuses enceintes thématiques et internationales doivent être développées et encouragées, en particulier celles dédiées au climat et à la biodiversité, pour mieux porter la voix des Forêts du Bassin du Congo, y compris à travers la promotion du « Fair Deal ». Enfin, il importe également de développer les relations entre les principaux acteurs impliqués dans la gestion d'autres régions forestières, en particulier l'Amérique latine et l'Asie.

5. Continuer à renforcer le dialogue et les synergies avec les partenaires du PFBC, en particulier avec la Chine et l'initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI)

Dans la continuité des travaux de la précédente facilitation et de la COMIFAC/CEEAC, le PFBC poursuivra le renforcement de ses liens avec le fonds multi-bailleurs CAFI, qui a permis d'accroître les opportunités de dialogue à haut niveau en définissant des priorités communes. Enfin, la facilitation continuera à promouvoir le dialogue avec la Chine, partenaire commercial essentiel de la sous-région, qui inclura notamment une plus grande implication de son secteur privé.

